

Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES  
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID : 048-214800567-20210323-DE2021\_09-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	23/03/2021
date de convocation :	16/03/2021

n° de délibération : DE2021 - 09

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 9
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :  
**Budget Primitif Principal : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

Le vingt-trois mars deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir ...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		pouvoir à MOURGUES Christine	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		X
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au Budget Primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2020, il est indiqué que le Conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté. Les résultats de l'année 2020 se présentent comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
RESULTAT DE	Titres de recettes émis (A)	191 004.25	314 916.65	505 920.90
L'EXECUTION	Mandats émis (B)	217 926.89	191 859.99	409 786.88
(1) Solde d'exécution (A-B)		-26 922.64	123 056.66	96 134.02

	R 001	R 002	
(2) RESULTAT REPORTÉ N-1	7 727.89	18 060.30	25 788.19

RESTE A	Restes à réaliser - recettes (C)	9 343.00	0.00	9 343.00
REALISER	Restes à réaliser - dépenses (D)	35 720.00	0.00	35 720.00
(3) Solde d'exécution (C-D)		-26 377.00	0.00	-26 377.00

(4) TOTAL (1+2+3)		-45 571.75	141 116.96	95 545.21
-------------------	--	------------	------------	-----------

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID : 048-214800567-20210323-DE2021\_09-DE



Le compte administratif 2020 présentant un excédent de fonctionnement de 141 116.96 €, il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 95 545.21 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recette de la section d'investissement pour un montant de 45 571.75 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020 pour le Budget Principal de la commune ;

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021 comme suit :

- FR 002 - résultat de fonctionnement reporté : 95 545.21 €
- IR 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé : 45 571.75 €

Pour copie conforme,  
Le Maire

